

## Centre de consultation spécialisé en autisme (CCSA)



### **Définition**

Le trouble du spectre de l'autisme est défini par:

- des difficultés au niveau de la communication et des interactions sociales;
- la présence de comportements répétitifs et/ou d'intérêts restreints;

L'altération des compétences sociales est le dénominateur commun à tous les troubles du spectre de l'autisme.

### **Nos prestations**

Le Centre de consultation spécialisé en autisme (CCSA) offre des consultations d'évaluation diagnostique, ainsi qu'un suivi thérapeutique pour les enfants et adolescents qui présentent un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou des troubles apparentés.

Les consultations diagnostiques concernent

- les enfants pour lesquels on suspecte un trouble du spectre de l'autisme
- les jeunes pour lesquels une évaluation a pour but d'exclure un trouble du spectre de l'autisme

Par ailleurs, le centre de consultation spécialisé en autisme propose un suivi thérapeutique individuel ou en groupe, ainsi que des suivis d'évolution, en collaboration avec les différents partenaires du réseau de soins ou éducatif.

Une attention particulière est portée au dépistage précoce de l'autisme afin d'offrir une intervention aussi précoce que possible, associée à une meilleure évolution ultérieure.

Le centre représente une ressource, en termes d'informations et de conseils, pour les professionnels de la santé et de l'éducation.

Nos prestations sont facturées directement aux assurances maladie ou à l'assurance-invalidité.

### **Enfants et adolescents qui consultent au CCSA**

Nous offrons un suivi thérapeutique et un accompagnement pour les enfants et adolescents qui présentent les particularités suivantes:

- trouble du spectre de l'autisme (anciennement autisme infantile, syndrome d'Asperger, troubles envahissants du développement, autisme atypique)
- maladies rares qui peuvent résulter en un trouble du spectre de l'autisme (syndrome de l'X Fragile, microdélétion 22q11, syndrome de Williams, syndrome de Prader-Willi et autres altérations chromosomiques ou maladies génétiques)

Nous offrons également un suivi thérapeutique pour les troubles psychiques, les troubles du développement, ainsi que les troubles d'apprentissage, qui sont parfois associés aux troubles du spectre de l'autisme.

Le centre reçoit tous les enfants de 0 à 18 ans, domiciliés dans le canton de Genève ou scolarisés dans l'enseignement public genevois.

### **Pour prendre rendez-vous**

L'évaluation diagnostique peut être initiée par les parents .

L'orientation à la consultation peut aussi se faire par un médecin - pédiatre, pédopsychiatre, neuropédiatre - un psychologue, ou autre professionnel.

Les parents peuvent prendre contact par téléphone ou par email pour fixer un rendez-vous.

### **Equipe et collaboration**

Notre équipe comprend des médecins pédopsychiatres et des psychologues spécialisés en autisme. Elle collabore avec les pédiatres, neuropédiatres, pédopsychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotriciens, ergothérapeutes des institutions ou installés en privé. Le CCSA est en interaction étroite avec le programme de recherche en autisme de l'Université de Genève.

Les outils d'évaluation qui sont utilisés sont les outils standardisés validés par la recherche scientifique et correspondant aux meilleurs standards dans le domaine.

### **Le processus d'évaluation**

consiste en

- une évaluation de l'histoire du développement, collectée auprès des parents ou de la personne en charge de l'enfant;
- des informations concernant la famille, l'histoire médicale et développementale de la famille, ainsi qu'une évaluation de l'environnement social de l'enfant;

L'évaluation elle-même consiste en

- une évaluation diagnostique TSA (ADI-R, ADOS-2, etc.)
- une évaluation du développement et des compétences cognitives et du raisonnement de l'enfant, ainsi que ses compétences d'apprentissage et de résolution de problèmes (WPPSI, WISC-IV, etc.);
- une évaluation du développement social de l'enfant, à travers des observations, des interactions et le jeu

### **Retour de l'évaluation aux parents**

Au terme de l'évaluation, les parents reçoivent un retour, ainsi que des recommandations suivies par un rapport écrit, qui établit la synthèse des observations, ainsi que des recommandations. Ce rapport est transmis aux parents, ainsi que, avec l'accord des parents, aux différents professionnels qui suivent l'enfant.

Le Centre de consultation spécialisé en autisme est un partenariat entre le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de l'Etat de Genève et la Fondation Pôle Autisme (FPA), au service des personnes autistes et de leur famille. Il a pour objectif de permettre un diagnostic aussi précoce que possible, basé sur une évaluation rigoureuse aux standards scientifiques actuels , pour garantir le meilleur accompagnement possible.